

fidélité à la République et haine éternelle à la royauté, prêtait le serment de conduire nos héroïques compatriotes pour la défense et le maintien de la République une et indivisible, et de résister de tout son pouvoir aux anarchistes et aux oppresseurs qui compromettaient par leurs excès une *si belle cause* (1). Tous les actes publics ou privés du général Précy, à cette époque, témoignent de la sincérité des opinions républicaines qu'il professait et qu'il savait défendre au péril de ses jours, cependant le même homme, en 1814, avait l'audace de distribuer des brevets du Lis et des décorations portant les insignes les plus monarchiques; vains efforts de la part de ces deux hommes, leur conduite de 93 a été enregistrée d'une manière indélébile dans les archives contemporaines. Si les opinions professées par le général Précy sous

partementale : des applaudissements nombreux, les acclamations, les cris de *Vive le général !* répétés par toutes les phalanges, ont prouvé que le général avait la confiance publique.

« Les cris mille fois répétés de : *Vive la République !* se sont réunis au bruit des tambours, au son mélodieux de la musique, et la joie peinte sur tous les visages annonçait un assentiment général.

« Des chants républicains, des danses se propagèrent toute la journée dans les places autour des arbres de la liberté, qui ont toujours été le vrai signe de ralliement des bons citoyens. »

Relation de la Fête civique qui a eu lieu à Lyon le 14 juillet 1793, l'an second de la République française, imprimée par ordre de la Commission populaire républicaine et de Salut public de Rhône et Loire. Lyon, imprimerie d' Aimé Vatar-Delaroche, aux Halles de la Grenette; 1793, in-4°, pages 2 et 3.

(1) « Les bombes, les boulets rouges.... n'ont point altéré votre courage : continuez braves Lyonnais ! j'aime à rendre justice aux sentiments qui vous animent, mais je voue au mépris et à la haine publique ceux qui, cédant à la crainte, osent trahir UNE SI BELLE CAUSE. Vous défendez celle de la République entière.. etc., etc. » Ces lignes sont extraites de la pièce publiée sous ce titre : *Liberté, Égalité, République une et indivisible ; Proclamation du général Précy.* Lyon, 3 septembre 1793. Imprimerie d' Aimé Vatar-Delaroche, 1793, in-4° de 4 pages.